

Recruter un alternant

Les avantages pour l'entreprise

Intégrer des collaborateurs d'horizons variés destinés à renouveler le dynamisme de vos équipes.

Les futurs diplômés sont directement formés à la culture métier et aux pratiques de la structure qui les accueille.

Le statut d'étudiant – salarié permet à la fois au futur diplômé de se présenter comme un véritable collaborateur au sein de vos équipes (salarié en contrat de travail) tout en apportant des idées et un regard neuf sur des pratiques (apports théoriques et apports de nouveaux concepts grâce à leur formation universitaire).

Le contrat d'alternance est un outil de gestion prévisionnelle des emplois et compétences (GPEC) car il permet à la fois de répondre à un besoin présent et d'anticiper et préparer une embauche à terme.

La démarche administrative de ces types de contrat tend à se simplifier d'année en année.

Le coût financier reste maîtrisé et raisonnable.

Les aspects financiers du contrat d'alternance :

1/ Pour le contrat d'apprentissage

Les aides financières :

Aide pour l'embauche d'un travailleur handicapé

Grille salariale apprenti calculée à partir du SMIC mensuel brut

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 ans et plus
1e année	370.07 € (25% SMIC)	606.91 € (41% SMIC)	784.54 € (53% SMIC)
2e année	547.70 € (37% SMIC)	725.33€ (49% SMIC)	902.96 € (61% SMIC)
3e année	784.54 € (53% SMIC)	962.18 € (65% SMIC)	1154.61 € (78% SMIC)

2 / Pour le contrat de professionnalisation

Prise en charge partielle ou totale des frais de formation par l'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA)

Allègement de cotisations patronales sur les bas et les moyens salaires.

Aide pour l'embauche des 26 ans et plus inscrits à Pôle Emploi

Exonération totale des cotisations patronales lorsque le salarié est âgé de 45 ans et plus

Pas de prime de fin de CDD à verser.

La rémunération est déterminée en pourcentage du SMIC selon l'âge et le niveau de formation pour les jeunes de moins de 26 ans (de 55 à 80%).

Grille salariale contrat de professionnalisation calculée à partir du SMIC brut mensuel

	Moins de 21 ans	21 ans à 26 ans
Niveau inférieur au bac pro	841.15 € (55% SMIC)	1036.19 € (70% SMIC)
Niveau égal ou supérieur au bac pro	962.18 € (65% SMIC)	1184.22 € (80% SMIC)

Contact

Responsable Bureau des stages et relations entreprises / institutions : Mélanie LAVAUD

Tél. : 04 78 78 73 43

melanie.lavaud@univ-lyon3.fr

Les formations

[Consulter la liste des formations ouvertes en contrat d'alternance](#)

Mise à jour : 9 juillet 2019